

01 avr 2010 -14:37

Plus de 3/4 des projets proposés, recevront le label Présidence belge de l'UE

En réponse à une question de la Députée Marie Arena relativeaux projets subsidiés dans le cadre de la Présidence belge de l'UE, le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes a tenu à préciser la procédure de labellisation pour les projets relevant d'initiatives privées.

En réponse à une question de la Députée Marie Arena relativeaux projets subsidiés dans le cadre de la Présidence belge de l'UE, le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes a tenu à préciser la procédure de labellisation pour les projets relevant d'initiatives privées.

Pour Olivier Chastel, plus de 3/4 des projets proposés, recevront le label Présidence belge de l'UE
Commission relations extérieures de la Chambre - 31/03/2010 Bruxelles, le 31 mars 2010En réponse à une question de la Députée Marie Arena relativeaux projets subsidiés dans le cadre de la Présidence belge de l'UE, le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes a tenu à préciser la procédure de labellisation pour les projets relevant d'initiatives privées. Olivier Chastel a rappelé, en Commission relations extérieures, les critères d'octroi du label. « Concernant les événements isolés ou organisés de manière récurrente, ceux-ci doivent se dérouler pendant les six mois de la Présidence belge de l'UE et être en lien avec l'UE ou les priorités de la Présidence belge ». Le Secrétaire d'Etat a indiqué que ces deux critères étaient cumulatifs. La procédure de vérification de ces critères est encore en cours pour plusieurs projets. Le délai de présentation des projets était le 28 février 2010. Olivier Chastel a précisé qu'à ce jour, environ 150 projets non-culturels et 100 projets culturels organisés par la société civile, les fédérations, les associations, etc ont reçu le label Présidence belge. « Nous avons reçu plus de 300 projets », a déclaré Olivier Chastel. Ces événements seront repris sur le calendrier officiel de la Présidence comprenant également les autres réunions ministérielles. Cet agenda sera disponible à partir du site internet de la Présidence belge qui sera opérationnel à partir du 1er juin. L'octroi du label « Présidence » se fait indépendamment d'un quelconque soutien financier de l'événement. « Cependant, certains projets recevront un subside. L'octroi de ces subsides est géré par la Chancellerie du Premier Ministre qui dispose d'un budget à cet égard, la répartition de ces subsides n'a cependant pas encore été finalisée », a souligné Olivier Chastel.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be